

Ville de Blainville sur l'Eau



Compte rendu du Conseil Municipal Du 12 avril 2011

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER – Françoise SIMON – Nathalie AHRACH – Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE - Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON – Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Jean-Luc HOCHSTRASSER – Mickael ZANONE - Bertrand DANIEL – Patrick GONTIER – Michel MOREL – Ghislain DEMONET – Alain COLLET

Etait excusé : Monsieur Hervé CHAMEROY

Avaient donné procuration : Caroline COULANGE à Jean Luc HOCHSTRASSER - Chantal GODFROY à Jacques BOURGUIGNON - Gaëlle BARBIER à Françoise SIMON – Christian PILLER à Francine ROYER - Olivier MARTET à Ghislain DEMONET

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Véronique MARCHALL pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Avant l'ouverture des débats, Monsieur DEMONET demande à intervenir au sujet d'un courrier de Madame le Maire à son attention en réponse à sa tribune de l'opposition du mois d'avril. Il demande des explications sur le contenu de ce courrier dont il distribue copie à l'ensemble des membres du conseil avec la lettre ouverte de son groupe. Après un débat sur le contenu de la lettre Madame le Maire rappelle que l'utilisation de la rumeur comme forme d'opposition a ses limites. Après que les différentes explications aient été données de part et d'autre, les élus souhaitent néanmoins passer à l'ordre du jour en souhaitant mutuellement, un effort réciproque sur les propos échangés à l'avenir.

Le compte-rendu du 2 février 2011 est soumis à l'approbation. Après des remarques négatives du représentant de l'opposition municipale sur la retranscription des débats, le conseil valide à la majorité (5 voix contre) le compte-rendu.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'ajout d'une question concernant une subvention à accorder au CCAS. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1. Débat d'orientation budgétaire 2011

Madame le maire présente et explicite le document qui a été adressé aux membres du conseil. Elle précise le contexte et les différents éléments qui dans lequel nous avons été plongés suite à la réforme hâtive de la taxe professionnelle et ses incidences sur les choix d'actions et la préparation du budget 2011.

Elle rappelle également les différentes actions réalisées en 2010 et informe que pour 2011 l'action sera centrée sur :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement que ce soit sur le budget général ou budgets annexes (caisse des écoles, pôle enfance jeunesse, CCAS) par le biais notamment des appels d'offres pour les fournitures ou services et une gestion rigoureuse des agents territoriaux

- la poursuite de la rationalisation de l'utilisation de nos équipements et de nos services

- la volonté de créer plus de liens entre les personnes et les différents quartiers par la mise en œuvre d'animations, d'évènements culturels, de moments de rencontre notamment par l'intermédiaire de nos différents services tels la médiathèque, l'école de musique, le service du CCAS et des associations que nous soutenons

- la finalisation des projets d'investissement en cours et la mise en œuvre de ceux dont le dossier est aboutie

- la recherche de cofinancement pour tous les projets notamment en raison de l'incertitude qui pèse

sur les dotations d'état.

Après les réponses aux différentes remarques et questions posées, le Débat d'orientation Budgétaire n'appelant pas de vote, le conseil a pris acte de celui-ci et poursuit l'examen des autres points de l'ordre du jour..

2. Ouvertures et fermetures de postes

Afin de permettre le déroulement normal des agents, le Conseil Municipal est amené à modifier le tableau des effectifs comme suit :

Fermeture d'un poste d'Adjoint administratif 2ème classe 28/35ème
pour une ouverture d'un poste d'Adjoint administratif 1ère classe 28/35ème

Deux fermetures de poste d'ATSEM 1ère classe 26/35ème
pour deux ouvertures de poste d'ATSEM principal de 2ème classe 26/35ème

Fermeture d'un poste de Rédacteur principal 35/35ème
pour une ouverture de poste d'un Rédacteur chef 35/35ème

Fermeture d'un poste d'ATSEM 1ère classe 23.5/35
pour une ouverture d'Adjoint territorial du patrimoine 1ère classe 25.5/35ème

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'ouverture et la fermeture de ces postes.

3. Prime d'encouragement pour les étudiants-stagiaires :

Afin de valoriser le travail effectué par les stagiaires au sein des services municipaux, Madame le Maire propose de réévaluer la prime normalement attribuée (15.25 € - délibération municipale du 11 septembre 2002) à 50 € par semaine de stage.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

4. Admission en non-valeur

Suite à la demande du Trésor Public, le Conseil Municipal est amené à annuler deux créances irrécouvrables. Après débat, le conseil municipal, sur la demande du trésorier, à l'unanimité, annule ces créances.

5. Rénovation des toitures des écoles

Madame le Maire cède la parole à M. BOURGUIGNON en charge du dossier.

Afin de répondre à un double objectif :

- Rénover les toitures des bâtiments scolaires représentant, par leurs vétustés, un danger potentiel pour les enfants
- Répondre politiquement à la question de l'écologie en apportant localement des solutions pérennes

La municipalité propose la mise en place de panneaux photovoltaïques sur ces toitures et la pose de panneaux didactiques à destination des enfants, afin de les sensibiliser à la notion de développement durable.

En outre, suite aux conclusions des études d'opportunités sur la mise en place des panneaux photovoltaïques et à l'avis favorable de la commission chargée de ce dossier, Il est proposé au conseil :

- De poursuivre la Maîtrise d'œuvre à la Société BET Hugué, comme prévu par la procédure adaptée.

- De solliciter le conseil Régional de Lorraine, le CG54 et l'Etat.
- D'autoriser Madame le Maire, de signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité (une voix contre et 4 abstentions) décide :

- De poursuivre la Maîtrise d'œuvre à la Société BET Huguet, comme prévu par la procédure adaptée.
- De solliciter des subventions auprès du conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général et l'Etat.
- D'autoriser Madame le Maire, de signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation des travaux.

6. règlement intérieur de la Médiathèque

Madame le Maire cède la parole à M. GONTIER, Adjoint au Maire chargé de la culture.

M.GONTIER expose au Conseil Municipal, le nouveau règlement intérieur de la médiathèque municipale, validé par la commission municipale chargée de ce dossier, instaurant des pénalités en cas de retard des œuvres empruntés.

Cette mesure s'avère désormais nécessaire compte tenu des retards constatés pénalisant ainsi l'ensemble des usagers. De manière progressive, l'objectif est de réduire les retards en proposant des sanctions échelonnées.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouveau règlement de la médiathèque.

7. Projet d'aménagement du Pôle MACARON

Dans la continuité des opérations menées pour optimiser l'occupation des bâtiments municipaux, Madame le Maire expose un pré-projet en réponse à une demande officielle formulée, par courrier, par des conseillers municipaux concernant le pôle Macaron (structure périscolaire). Ainsi :

- afin de s'adapter aux nouvelles normes, en particulier sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- d'établir un plan de financement en cohérent avec les objectifs des différents partenaires financiers (environnement, sécurité, amélioration des services),
- et de permettre la mise en place d'un service efficient.

Madame le Maire propose la mise en place d'une étude tendant :

- à transférer la crèche BERGAMOTE à la place de l'actuel CMS
- transférer le CMS au rdc de la structure LAPE-ludothèque
- transférer les LAPE-ludothèque au 1er étage.
- Élaborer plusieurs solutions pour l'accessibilité aux étages de la bibliothèque et du Lape-ludothèque.

Les objectifs souhaités seraient les suivants :

- Améliorer l'accueil des enfants avec une structure de plain-pied,
- regrouper le même site, les services liés à la petite enfance et à la jeunesse et réduire les transports.
- De fait, accentuer la sécurité de lieux en terme de circulation des véhicules mais également, pour la sécurité des enfants au sein du complexe scolaire.
- Réaménager l'espace scolaire en reconfigurant la cour d'école et le centre de loisir (nouvel espace ludique).
- Étudier une alternative à la vétusté de la salle du Rampeux et apporter un service de restauration adapté aux besoins des enfants.

Cette information ne nécessitant pas une délibération, Madame le Maire poursuit l'ordre du jour.

8. Dénomination des rues de la zone du Douaire

Madame le Maire, sur proposition de la commission animation chargée de cette question, propose au Conseil Municipal le nom des rues de la zone du Douaire :

Rue Denis PAPIN pour la rue principale
Rue Gustave EIFFEL pour l'impasse
Rue Frédéric BARTHOLDI pour la voie (impasse ou rue) en projet.

Madame le Maire propose également renommer l'impasse de Gerbéviller (non officielle) en Impasse des Meys Hallats

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide ces propositions

9. Commission municipale

Suite à l'installation des deux nouvelles conseillères municipales du groupe majoritaire Mesdames CLAUSSE et MARCHAL et pour répondre à la demande récente d'une conseillère du groupe d'opposition Mlle GALLOIS, Madame le Maire demande leur installation dans les commissions municipales dans le respect de la proportionnalité.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'installation de :
Mme CLAUSSE dans la commission Solidarité – Lien Social

Mme MARCHAL dans les commissions :
 - Projets Urbains et Aménagement de l'Espace
 - Animation – Culture – Communication
Mlle GALLOIS dans les commissions :
 - Animation – Culture – Communication
 - Jeunesse et Sports Développement de la vie associative

10. Subvention au CCAS

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser un acompte au budget CCAS une somme de 50 000€.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder au CCAS un acompte de subvention un montant de 50 000€

11. questions diverses

Madame le Maire propose de valider le Plan de Sauvegarde Communale, suite aux travaux de la commission ad hoc, et de le transmettre aux services concernés.

Elle précise que les informations transmises dans ce document sont confidentiels.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ce document.

Également, suite à la demande écrite de conseillers municipaux, Madame le Maire transmet :

- une information sur les effectifs communaux
- une information sur les logements communaux

Enfin, une information sur les MAPA réalisés est portée à la connaissance des élus :

Fleurs : Horticulteur BRONNER
Produits d'entretien : LE GOFF

Les dates des différentes commissions et du prochain conseil municipal sont communiquées.
Les points de l'ordre du jour étant tous examinés, Madame le Maire clôt la séance de conseil.